



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE St MATHIEU DE TREVIER

JEUDI 28 MARS 2013 - 19H00

Séance n°2013/03

L'An Deux Mille Treize

et le **Vingt-huitième** jour du mois de **Mars** à **19h00**

à Saint Mathieu de Tréviers le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **vingt-deux Mars** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

M. Robert YVANEZ, Mme Patricia COSTERASTE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Nelly GREBERT, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Alain LADAME, Mme Myriam MARY-PLEJ, *Adjoints au Maire,*

M. Sylvian MAHDI, M. Olivier DUTOUR, Mme Véronique LANAU, Mme Annie VINCHES, M. Philippe CHAVERNAC, Mme Marguerite BERARD (à partir de 19h30), M. Jean-François VILLA, Mme Carole RAGUERAGUI, Mme Fouzia MAHIAOUI, M. Nicolas GASTAL, M. Didier LADURELLE, M. Lionel TROCELLIER, *Conseillers Municipaux.*

Membres excusés :

M. Thomas SOUM donne pouvoir à M. Nicolas GASTAL,

Mme Marguerite BERARD donne pouvoir à Mme Véronique LANAU (jusqu'à 19h30),

Mme Séverine ITIER-BOSONI donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX.

Membres absents :

M. Franck GUIBERT – Mme Annick BOYER – M. Alexis BIANCIOTTO – M. Patrice ROBERT

-

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marc SOUCHE

Etaient également présents :

Mme Marjorie GOGIBUS, Directrice Générale des Services,

M. Thierry RUIZ, Directeur Général Adjoint,

Mme Carole DESCAN, responsable service finances et ressources humaines,

Mme Evelyne VIGIER,

M. Loïc-Simon ROMERO.

~ ~ ~ ~ ~

2013/03-01 Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire propose M. Jean-Marc SOUCHE en qualité de secrétaire de séance.

■ VOTE :
Votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0
VOTE A L'UNANIMITE

**Monsieur le Maire salue l'arrivée de M. SIMON ROMERO au pôle Finances-ressources humaines
Il rappelle la remarquable exposition qui a eu lieu au Campotel jusqu'à la fin de la semaine.
Il rend hommage à M. CARLESSO qui a été un acteur majeur du groupe carnaval depuis 13 ans.**

2013/03-2 Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Travaux

□ Rapporteur : M. Jean-Marc SOUCHE

▮ **Rapport informatif**

- *Décision relative à la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour exécution de prestations de services pour l'utilisation de la balayeuse pour l'année 2013 pour un montant de 13 486,20€ (39 journées par an).*

FINANCES, PERSONNEL COMMUNAL et AFFAIRES GENERALES

2013/16 Affectation par anticipation des résultats : budget principal (M14)

□ Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

▮ **Rapport soumis au vote du conseil municipal**

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Le compte administratif provisoire du budget principal (M14) peut se résumer dans le tableau suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	-	-	480 414,96	-
Réalisations de l'exercice	3 233 723,63	4 279 468,66	1 180 831,75	1 192 040,52
Total de l'exercice (report + réalisations)	3 233 723,63	4 279 468,66	1 661 246,71	1 192 040,52
Résultat de clôture	-	1 045 745 ,03	469 206,19	-
Restes à réaliser	-	-	258 842,80	71 904.02
Total cumulé (total de l'exercice + restes à réaliser)	-	1 045 745 ,03	656 144,97	

Il est proposé de reprendre par anticipation le résultat du budget principal de la façon suivante :

- **le déficit d'investissement en dépenses d'investissement au compte « 001 » (déficit d'investissement reporté) pour un montant de 469 206.19 € ;**
- **l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement au compte « 1068 » (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de 1 045 745,03 €.**

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 14 mars 2013 a présenté ces éléments.

Mme COSTERASTE indique que les éléments présentés ci-après sont conformes au compte administratif de la commune et au compte de gestion provisoire qui est élaboré par la Trésorerie des Matelles.

Le budget 2012 a été bâti avec prudence, comme les précédents, et le résultat que l'on va présenter aujourd'hui montre que l'excédent de fonctionnement prévisionnel qui était estimé à 743 171.95 € est non seulement atteint mais largement dépassé puisqu'il est de 1 045 745,03 € après clôture des comptes. Cette amélioration plus que sensible provient d'économies sur les dépenses de fonctionnement ainsi que d'améliorations sur les recettes. Ces points seront repris plus en détail au moment du vote du compte administratif et du compte de gestion.

M. LADURELLE demande quelles sont les améliorations en matière de recettes.

Mme COSTERASTE répète le montant total des recettes de fonctionnement : 3 233 723,63 €

M. LADURELLE indique que lorsqu'on parle d'améliorations, on devrait être en mesure de les quantifier.

M. TROCELLIER retient qu'il existe un déficit d'investissement.

■ **VOTE :**

Votants : **23**

Pour : **21**

Contre : **0**

Abstentions : **2**

VOTE LA MAJORITE

2013/17 Vote des taux d'imposition

□ Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

▮ Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Aucune augmentation des taux n'étant envisagée, il est proposé de voter les taux suivants:

- **Taxe sur le foncier bâti : 24,64 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 106,09 %**
- **Taxe d'habitation : 15,40 %**

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 14 mars 2013 a présenté ces éléments.

Mme Costeraste rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 8 ans.

M. LADURELLE objecte que c'est un minimum vu qu'ils se situent au-dessus des taux moyens.

M. le Maire répond que le taux est une chose mais qu'il se rapporte à des bases et le produit est inférieur aux autres communes de la strate.

M. LADURELLE maintient que les impôts ont augmenté.

M. le Maire indique que l'augmentation n'est pas liée à l'augmentation des taux.

■ VOTE :

Votants : **23**

Pour : **21**

Contre : **0**

Abstentions : **2**

VOTE A LA MAJORITE

M. le Maire fait observer que ce soir, il soumet à l'assemblée le 6^{ème} budget de ce mandat qui traduit en chiffres les orientations du DOB du 7 février. Le contexte national invite à la prudence, mais le travail effectué depuis 2008 porte ses fruits et permet de dégager des moyens sans cesse en augmentation pour d'une part servir les tréviésois et ensuite équiper la commune, avec un objectif fixé depuis le début du mandat qui est d'améliorer la qualité du cadre de vie.

Il salue les conseillers municipaux et adjoints du groupe majoritaire qui ont compris depuis longtemps que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers ainsi que l'administration qui a toujours œuvré avec une grande compétence.

Puis M. le Maire donne lecture de la notification d'ordonnance et de l'ordonnance 2012-0241 reçu de la Chambre Régionale des Comptes qui décharge de leur gestion les quatre comptables publics en poste depuis le 1^{er} janvier 2004. Ce qui signifie que depuis 2004 jusqu'en 2010, toutes les opérations, tous les comptes, tous les mandats, les marchés publics, les appels d'offres, ont été réputés réguliers. Pas une seule observation sur sept budgets avec 4 comptables différents. La gestion de la commune est donc irréprochable, sans faille, contrairement à ce que l'on peut parfois lire à ce sujet. Ces documents seront laissés à l'accueil de la Mairie, à disposition des tréviésois.

M. le Maire tient à saluer les deux anciens Maires de la commune, Messieurs Saumade et Yvanez.

Puis la parole est laissée au rapporteur.

2013/18 Vote du budget principal (M14)

□ *Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE*

▮ ***Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.***

Il est proposé au conseil municipal l'adoption du budget 2013.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie les 14 et 19 mars 2013 a présenté ces éléments.

■ **VOTE :**

Votants : 23

Pour : 21

Contre : 2

Abstentions : 0

VOTE A LA MAJORITE

Mme COSTERASTE rappelle que le budget présenté est conforme aux orientations définies dans le débat d'orientations budgétaire discuté en conseil municipal du 7 février 2013. Elle remercie les agents du service finances et des pôles pour leur compétence et disponibilité.

Dépenses de fonctionnement

011 - Bien que les prix de l'ensemble des prestations et des achats de biens aient augmenté, la recherche d'efficience déjà abordée lors du DOB a permis la stabilité de ces charges malgré l'intégration de nouvelles prestations (formation des agents : augmentation de plus de 15 000 €, 5 000 € prestations jeunesse/culture, locations immobilières, diminution de près de 7 000 €, renégociation de contrats et marchés (assurances – 5 KE), guetteur diminution forte, environ 50 % sur le nouveau marché grâce à la professionnalisation du service).

En 2013, ce chapitre augmente seulement de 3 392 € soit 0.46 %.

L'effort ne concerne pas uniquement le budget 2013, c'est le résultat de la gestion sur toute la durée du mandat, ce chapitre a diminué de 71 670 € depuis 2008 (il était au BP 2008 de 816 988 €), soit près de 9 %.

M. LADURELLe fait remarquer que la hausse est de 4% par rapport à l'an dernier.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

012 - Ce chapitre représente la moitié du budget de fonctionnement, c'est un poste très important, c'est grâce aux agents et aux prestations de service public qu'ils exécutent avec une grande conscience professionnelle et un savoir-faire reconnu par l'ensemble de la population que les missions dévolues à la collectivité sont accomplies et enrichies chaque année.

Ce chapitre est en hausse de 69593 € par rapport au budget précédent, comme vu en DOB. Cette augmentation est liée à l'intégration de la revalorisation du régime indemnitaire des agents en année pleine, l'intégration de la réforme des rythmes scolaires, des titularisations, des augmentations de taux d'emploi, des hausses de cotisations.

Vote: deux abstentions

M. TROCELLIER fait observer que le bilan de l'enveloppe attribuée depuis 2008 est égal à 0. Cette dernière a décré puis ré-augmenté juste avant les élections.

Mme COSTERASTE indique que le régime indemnitaire a augmenté.

Vote: à la majorité (deux abstentions)

65 - Ce chapitre est en diminution, notamment suite à la fin du chantier d'insertion à Pourols.

M. LADURELLE expose en préalable qu'il s'abstiendra pour tous les votes de subvention car le processus d'attribution est toujours aussi flou. Donc il ne peut les voter.

M. TROCELLIER quant à lui rappelle qu'il a demandé il y a un mois les analyses des besoins sociaux de la commune ainsi que les DOB du CCAS et qu'il ne les a pas eus.

Puis il est procédé au vote sur chacun des articles de subventions inscrites au budget (M. VILLA ne participe pas au vote de la subvention ASSMT, M. GASTAL ne participe pas au vote de la subvention du Club Taurin, Ms LADAME et VILLA ne participent pas au vote de la subvention du Comité des Fêtes): Vote à la majorité (deux abstentions)

M. TROCELLIER ne participe pas au vote de la subvention CHANGEZ D'ECRAN : Vote à la majorité (une abstention)

M. le Maire remercie Mme Myriam MARY-PLEJ pour le travail qu'elle effectue au sein de la commune. M. TROCELLIER félicite les associations pour leur action d'autant que les communes de même strate apportent quatre fois plus de subvention que Saint Mathieu de Trévières.

66 - Charges financières : poursuite de la politique de désendettement, diminution de 21 393 €

La charge a diminué depuis le BP 2008 de 107 581 €, soit plus de 38 %.

Vote: à la majorité (deux abstentions)

67 = relativement stable

Vote : à la majorité (deux abstentions)

022 identiques au BP 2012

Vote : à la majorité (deux abstentions)

023 Le virement à la section d'investissement est conforme à la fourchette annoncée en DOB.

Il est en augmentation constante depuis 2008, il était à l'époque de 510 504 €, il est aujourd'hui de 770 856 €, soit une augmentation de 260 352 €, ce qui représente une amélioration de 51 %.

Ce résultat contribue à l'amélioration de l'autofinancement.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

042 Amortissements immobilisations : en augmentation de plus de 20 000 €, ils contribuent

également à l'autofinancement et au financement des investissements.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

Recettes de fonctionnement

70 - Estimation prudente de ces recettes sensiblement identiques à 2012, moins 4 083 €,

essentiellement due à la diminution du nombre d'enfants des communes extérieures.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

73 - Augmentation de 94 900 € par rapport au budget 2012 pour lequel il avait été fait une estimation très prudente de ces mêmes recettes. La nouvelle estimation est très proche du réalisé 2012.

M. LADURELLE indique que sous ce mandat les contributions directes ont augmenté de 26%, sachant que l'augmentation de la taxe finale d'électricité a pu être évitée grâce à la clairvoyance et la vigilance du groupe « Construire Ensemble Saint Mathieu de Trévières ».

M. le Maire se réjouit que les recettes soient de ce montant là et en espère de nouvelles.

M. TROCELLIER rappelle que la municipalité a supprimé un abattement qui a pesé sur les tréviésois (48€/ habitant en moyenne) et demande si les recettes escomptées résulteront de la suppression de nouveaux abattements.

M. le Maire rappelle que l'engagement était de ne pas toucher les abattements pour charge de famille. La suppression de l'abattement général à la base répondait aux observations faites par le percepteur car la commune avait des

abattements supérieurs à ceux des autres communes ce qui la pénalisait.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

74 - Augmentation de la population de 24 habitants, l'impact en terme de recettes sera faible puisqu'en parallèle l'enveloppe est gelée. Donc pas de prévisions à la hausse par rapport aux dotations perçues, on peut même s'attendre à une baisse.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

75 - Revenus des immeubles : relativement stable.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

013 - Remboursements sur rémunération du personnel, estimations basées sur les données connues au moment de l'élaboration du budget (maladies, contrats aidés)

Vote : à la majorité (deux abstentions)

77 - Essentiellement relatif aux remboursements des assurances en cas de sinistre. Pas de prévision possible.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

042 - Travaux en régie : la diminution est liée à la fin du chantier d'insertion.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

Dépenses d'investissement

Les marges de manœuvre dégagées par l'amélioration de l'autofinancement permettent de financer les investissements cette année encore sans recourir à l'emprunt. Si l'on compare le montant des dépenses d'équipement en nouvelles inscriptions pour 2013, qui est de 1 174 810,44 €, à celui de 2008, qui était de 685 772,60 €, l'écart est de 489 037,84 €, ce qui représente une augmentation des investissements de plus de 71 %, ce qui est énorme, et surtout permet à la commune de se doter d'équipements supplémentaires pour préparer l'avenir et mieux répondre aux besoins des tréviésois.

Le détail des investissements est conforme au DOB et un tableau détaillé a été fourni et expliqué en commission finances.

Chapitre 20 :

M. TROCELLIER fait observer que l'on paye en 2013 les logiciels prévus en 2012.

Mme COSTERASTE lui répond que pour lancer un marché public, il faut avoir des crédits ouverts au budget et qu'on ne change pas de logiciel à n'importe quelle époque de l'année (en général en fin/début d'année). Les factures seront payées une fois le service fait.

Vote : à la majorité (deux abstentions)

Chapitre 21

Vote: à la majorité (deux abstentions)

Chapitre 23

M. TROCELLIER fait observer que l'on réalise deux tiers de la moitié de ce qui est prévu et cite en exemple le programme voirie.

Mme COSTERASTÉ répond qu'un certain nombre de travaux sont terminés, mais la perception exige que les mandats d'investissement lui soient transmis avant le 15 décembre donc on est obligé d'avoir des restes à réaliser.

Vote: à la majorité (deux abstentions)

16 remboursements du capital de la dette.

Vote: à la majorité (deux abstentions)

040 Travaux en régie

Vote: à la majorité (deux abstentions)

Recettes d'investissement

13

Vote: à la majorité (deux abstentions)

10 FCTVA et TLE

Vote: à la majorité (deux abstentions)

1068 Excédent de fonctionnement 2010 voté au point précédent

Vote: à la majorité (deux abstentions)

021

Vote: à la majorité (deux abstentions)

040 Amortissement des immobilisations

Vote: à la majorité (deux abstentions)

Total du budget (page 6)

M. TROCELLIER indique que les orientations ne le satisfont pas et qu'il ne votera pas ce budget.

M. le Maire indique qu'il ne s'attendait pas à soulever l'enthousiasme d'une partie au moins de l'opposition. Il préfère s'attarder à la ligne de conduite de la majorité avec la volonté, le chemin tracé et qui sait se donner les moyens d'y parvenir.

Il rappelle que c'est un travail de longue haleine car il faut être vigilant sur les dépenses de fonctionnement, pour ne pas avoir à peser sur la fiscalité des tréviésois. C'est la première fois que l'excédent dépasse le million d'euros. Le budget d'investissement qui peinait à franchir les deux Millions d'euros, est aujourd'hui à 2.400.000 soit 400000 € de plus d'investissement, ce qui n'est pas rien. Le choix a été fait de ne pas obérer l'avenir, quel que soit l'équipe municipale qui suivra, puisque les investissements ont été effectués sans recours à l'emprunt. Il salue le travail effectué par M. SOUCHE sur les réseaux, l'éclairage public, les travaux de voirie et indique que les travaux de circulation douce sont désormais bien appréciés de tous les tréviésois. Il indique être fier de l'action de la commune en particulier envers la jeunesse les centres de loisirs, les Mazets et de la relation avec l'ensemble des établissements scolaires, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Saint Mathieu de Tréviéris est la seule commune de la CCGPSL à la mettre en place à la rentrée 2013 et il remercie Mme OUDOM pour son action. Il salue également le travail de Mme MARY-PLEJauprès des associations et ajoute qu'il est important de voter les subventions à ces associations. Il souligne également l'action de M. YVANEZ pour maintenir les activités économiques et développer la ZAE à Saint Mathieu de Tréviéris.

L'objectif est que la qualité du cadre de vie reste ce qu'elle est. En 2012 tous les nouveaux foyers ont dit avoir choisi la commune pour cette raison. Puis il met le budget au vote.

Vote : à la majorité (deux contres)

2013/19 Tarifs salles municipales

□ *Rapporteur : Mme Nelly GREBERT*

▣ *Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.*

Il convient de mettre à jour les tarifs de location des différentes salles de la commune de Saint Mathieu de Tréviéris.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie les 14 et 19 mars 2013 a présenté ces éléments.

Il est proposé :

- d'adopter les tarifs suivants :

Salles	Tarifs T.T.C.	Tarifs
Aucune salle n'est ni prêtée ni louée à des particuliers	Associations extérieures et entreprises	personnes publiques et associations de la commune
Salle des Lavandes		

Destination : salle de réunion capacité maximum : 15 assis spécificités : interdiction de repas assis		
Heure	5 €	Gratuit
Demi-journée 8h30-13h30 ou 13h30-17h30	15 €	
Journée 8h30 à 17h30	30 €	
Semaine : 5 jours du lundi au vendredi (8h30-17h30 quotidien)	120€	
	222€	
2 Semaines consécutives (hors W-E)	312€	
	390€	
3 Semaines consécutives (hors W-E)		
4 semaines consécutives (hors W-E)		
Au-delà + 78 € par semaine consécutive (hors week-end)		
Salle du Belvédère Destination : salle de réunion capacité maximum : 30 assis spécificités : interdiction de repas assis		
Heure	10 €	Gratuit
Demi-journée 8h30-13h30 ou 13h30-17h30	35 €	
Journée 8h30 à 17h30	65 €	
Semaine : 5 jours du lundi au vendredi (8h30-17h30 quotidien)	270 €	
	500€	
2 Semaines consécutives (hors W-E)	702€	
3 Semaines consécutives (hors W-E)	878€	

4 semaines consécutives (hors W-E) Au-delà + 184 € par semaine consécutive (hors week-end)		
Salle Jan BONAL Destination : salle de réunion capacité maximum : 100 assis spécificités : interdiction de repas assis		
Heure	20 €	Gratuit
Demi-journée 8h30-13h30 ou 13h30-17h30	65 €	
Journée 8h30 à 17h30	125 €	
Semaine : 5 jours du lundi au vendredi (8h30-17h30 quotidien)	525 €	
	971 €	
2 Semaines consécutives (hors W-E)	1365 €	
3 Semaines consécutives (hors W-E)	1706 €	
4 semaines consécutives (hors W-E) Au-delà + 341 € par semaine consécutive (hors week-end)		

- de fixer le montant de la caution à 300 € ;

La caution sera rendue à l'utilisateur ou, à défaut, sera encaissée au moyen d'un titre de recettes au vu de l'état des lieux contradictoire.

Il est prévu une retenue sur caution conformément au barème de l'inventaire des salles annexé à l'état des lieux contradictoire. En cas de dégradations supérieures au montant de la caution un titre de recette complémentaire sera émis au vu du devis de remise en état ou réparation ;

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

■ **VOTE :**

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE A L'UNANIMITÉ

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à .